Compte rendu du conseil municipal du 25 Octobre 2021

Présents :

<u>Présents</u>: M. Bernard SALLETTES (a le pouvoir de M. Marc CRUBELLIER), Mme LEMOUZY Catherine, M. LOPEZ Jean-Claude, Mme JOUVE Alice(a le pouvoir de Mme PERRIER Emilie), Mallory BENNEJMA, Mme FABRE Arlette, M. Stéphane PENA, M. VIGEANT Patrice, M. Richard RINALDI, M. Régis CROS, M. Gilles OBERTI

Absents : M. Marc CRUBELLIER (a donné pouvoir à M. Bernard SALLETTES), Mme PERRIER Emilie (a donné pouvoir à Mme JOUVE Alice), Mme Isabel FOUCHECOURT, Mme BANNES Arlette

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/09/2021 : 1 Abstention et 9 pour

Ordre du jour :

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Art L2122-22 du CGCT):

- Dépenses investissement après ouverture des crédits au budget :

| | | Montant TTC |
|------------------------------------|------------------|----------------|
| | | |
| Alarme Incendie Bibliothèque | MONNIN | 493.20 |
| Alarme incendie et extincteur Parc | MONNIN | 844.80 |
| Nom Salle Polyvalente | GRAPHIC LINE | 748.80 |
| Débroussailleuse | G34 CŒUR HERAULT | 795.52 |
| Poubelles extérieures | COMAT ET VALCO | 588 |
| Panneau info Place Mairie | MANUTAN | 1315.92 |
| Téléphone école | POLI | 59.10 |

- Marché Maitrise d'œuvre avec Mr Hervé Pratviel, Architecte, pour la salle du Bousquet de la Balme : 5851.44€ TTC
- Marché Mission Contrôle Technique avec VERITAS pour la salle du Bousquet de la Balme : 4740€
 TTC
- Marché Mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé avec VERITAS pour la salle du Bousquet de la Balme : 3105€ TTC
- Marché Mission Contrôle Technique avec VERITAS pour aménagement des nouveaux locaux du service technique : 5292€ TTC
- Suppression de la régie de photocopies

Présentation du motif d'urgence par Mr le Maire et délibération du conseil municipal pour approuver la procédure :

Contrat de Pâturage pour M. PASTRE :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que l'objet de ce conseil nécessite une délibération rapide pour que Mr Pastre puisse bénéficier du pâturage de ces terrains le plus rapidement possible. La signature de cette convention est importante pour son activité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la procédure d'urgence

Objet : Convention pluriannuelle de pâturage avec Mr Mathieu PASTRE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention pluriannuelle de pâturage à passer avec Mr Mathieu PASTRE

L'objectif de Mr PASTRE est d'obtenir des conventions lui permettant d'avoir la garantie qu'il pourra faire paitre ses chèvres sur des terrains et que du jour au lendemain ces autorisations ne lui seront pas enlevées, ce qui pourrait à terme mettre en péril son activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve la convention pluriannuelle de pâturage à passer avec Mr Mathieu PASTRE (ci-jointe).

Autorise Mr le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

- M. OBERTI s'interroge sur le fait que la convention serait au nom propre de M. PASTRE et non au nom du GAEC.
- M. FERNANDEZ appelle M. PASTRE : Ce dernier confirme que la convention sera à son nom propre

Fin de séance à 18h30